Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le 23/11/2020

SLOW

ID: 026-212600050-20201117-2020_0125-DE

COMMUNE D'ALLAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

Nombre de membres afférents: 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 17

Date de la Convocation: 13/11/2020

Date d'affichage: 13/11/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL-Patrice TETARD- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER.

Excusés : Daniel PEYROL, Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE), Laure DUCHAMP.

Jean-Luc MONTAGNER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-083B : Décision modificative n°2 du budget de la commune

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n°2020- 041 en date du 16 juin 2020,

Vu la Décision Modificative n°1 adoptée par Délibération n°2020-077 en date du 22 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 suivante sur le budget de la commune 2020 pour les raisons suivantes :

En section d'investissement, la présente décision modificative porte essentiellement sur des rectifications d'erreurs d'imputation, sur une cession du véhicule Piaggio pour un montant de 750 € (les réparations étant trop onéreuses) et sur des dépenses supplémentaires sur les opérations suivantes :

- Travaux d'éclairage sur le stade annexe
- Travaux supplémentaires permettant la ventilation du restaurant scolaire
- Travaux supplémentaires liés à l'équipement en mobilier de la salle commune du Courcoussonne

L'équilibre du budget reste maintenu puisque les crédits nécessaires ont été pris sur le chapitre 87 relatif à l'aménagement du centre pour lequel les travaux ne débuteront pas au dernier trimestre 2020.

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le 23/11/2020

ID: 026-212600050-20201117-2020_0125-DE

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 044 Restaurant scolaire/ article 2135 « installations techniques »: +5 820 €

Sans programme/ article 2184 « Mobiliers»: +2700€

Sans programme/ article 2135 « Installations techniques » : - 8 900 €

Chapitre 89/ article 2135 « Installations techniques »: + 12 900 €

Chapitre 087/ Aménagement centre bourg article 2033 « Frais d'insertion » : - 3 000 €

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article article 2315 « constructions » : - 8 770 €

Section d'investissement- Recette :

Chapitre 024 « cession » : 750 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 044 Restaurant scolaire/ article 2135 « installations techniques »: + 5 820 €

Sans programme/ article 2184 « Mobiliers»: +2700€

Sans programme/ article 2135 « Installations techniques » : - 8 900 €

Chapitre 89/ article 2135 « Installations techniques »: + 12 900 €

Chapitre 087/ Aménagement centre bourg article 2033 « Frais d'insertion » : - 3 000 €

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 2315 « constructions » : - 8 770 €

Section d'investissement- Recette :

Chapitre 024 « cession »: 750 €

POUR: 17

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Yves COURBIS

Maire